



PRIX RECONNAISSANCE

ANNEXE 2 LETTRE

Afin de soumettre la candidature d'un(e) membre du **Barreau de Richelieu** au **PRIX RECONNAISSANCE**, vous devez nous faire parvenir une lettre, d'au plus deux (2) pages, dans laquelle vous décrivez le (la) candidat(e) et les raisons pour lesquelles il (elle) devrait être récipiendaire du prix, cette année, en tenant compte de nos critères d'évaluation suivants:

1. Réalisation professionnelle, ainsi que sa contribution à la profession d'avocat(e) :

Le (la) candidat(e) se démarque par ses compétences au niveau juridique telles que : dossiers importants pilotés, négociations, transactions d'envergure, publications juridiques, enseignement, dossiers plaidés ayant fait jurisprudence ou tout simplement une expérience professionnelle remarquable.

2. Réalisation personnelle :

Le (la) candidat(e) se démarque par ses compétences et réalisations personnelles telles que : le leadership, le sens de l'innovation, le développement des affaires ou de réseaux, la confiance de ses collègues, l'implication à titre de conférencier, etc. Décrivez en quelques lignes ce qui fait que le (la) candidat(e) est un être d'exception dans sa vie quotidienne. Décrivez également en quelques lignes ce qui distingue le (la) candidat(e) de vos collègues, tant au point de vue personnel, qu'au point de vue professionnel. Énumérez, le cas échéant, les distinctions obtenues.

3. Engagement social :

Le (la) candidat(e) se démarque par ses implications marquées au sein de sa communauté depuis de nombreuses années. Décrivez les réalisations et implications du (de la) candidat(e) au sein de sa communauté (associations dont il (elle) est ou a été membre, administrateur ou administratrice, bénévole, etc.). Décrivez également de quelle façon le (la) candidat(e) a contribué à une meilleure connaissance de notre système judiciaire auprès des collègues et du public en général et/ou a influencé la pratique du droit dans le **Barreau de Richelieu**, tels que les projets envisagés, les améliorations à apporter, les contributions futures, le rôle des jeunes avocat(e)s, etc.